

## RÈGLEMENT DE LA DISTRIBUTION DES PLACES DES JO 2024

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

**Date de début :** 05/01/2024

**Date de fin :** 30/06/2024

#### **Support du règlement**

Le règlement est disponible sur le site internet de la ville et est directement accessible à l'adresse suivante :

⇒ [billy-berclau.fr/go/reglement-jo2024](https://billy-berclau.fr/go/reglement-jo2024)

Il peut également être retiré sur demande au Service des Sports de Billy-Berclau auprès de Frédéric Bourgeois, responsable, sur rendez-vous ou transmis par courriel.

⇒ Pour toute demande : [sport@billy-berclau.fr](mailto:sport@billy-berclau.fr)

#### **Conditions de participation**

- Être résident de la commune (un justificatif de domicile sera demandé)
- Être disponible le 3/08/24 ou le 07/09/24
- 1 participant peut gagner 2 places maximum au total
- Les places sont nominatives et ne peuvent être vendues ou échangées pour une autre personne
- Si le gagnant ne peut pas se déplacer le jour des olympiades, un autre tirage au sort sera effectué pour désigner un autre gagnant.
- Si un mineur gagne 2 places, il devra être accompagné le jour des olympiades par un membre de sa famille majeur vivant dans son foyer.
- Les élus (et les membres du foyer) du conseil municipal ne sont pas éligibles aux places.

#### **Mécanisme de participation**

Pour être admissible au tirage au sort, la personne doit participer aux manifestations gratuites porteuses de places et s'enregistrer via un QR code disponible sur le lieu de l'événement

Une seule inscription sera prise en compte par événement et par personne.

#### **Modalité de désignation des lauréats**

La désignation des gagnants est réalisée par tirage au sort via le site internet :

<https://wheelofnames.com/> chaque fin de mois

### **Modalité de contact des lauréats**

Le service des sports contactera les lauréats par téléphone au plus tard 2 mois après les événements

### **Modalité de remise des places**

Les places seront remises le jour du déplacement exclusivement par mail aux gagnants via le mail [sport@billy-berclau.fr](mailto:sport@billy-berclau.fr)

### **Dotation**

La dotation est composée de 90 places répartie comme suit:

- 44 places pour le 03/08/24
- 46 places pour le 07/09/24

Distributions des places:

- 5 janvier : 4 places seront distribuées le soir même (2 gagnants)
- 4 places par événement (2 gagnants)
- 4 places pour les sports quartiers
- Le reste des places lors de l'événement du 8 juin 2024

### **Prise en charge des frais de déplacement du(es) lauréat(s)**

La municipalité propose un déplacement gratuit en bus pour les lauréats. Aucun remboursement de frais ne pourra être demandé à la municipalité.

### **Protection des données personnelles**

Conformément aux lois « Informatique et Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, à la portabilité des données, de rectification ou d'opposition en contactant le DPD (Délégué à la Protection des Données) désigné par le responsable de traitement : [dpd@billy-berclau.fr](mailto:dpd@billy-berclau.fr) ou 03 21 74 79 10.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement pour la participation aux tirages au sort «JO 2024 ».

Les destinataires de ces données sont les agents du Service des Sports. Les données à caractère personnel seront conservées jusqu'au 31/09/2024.